

# Journées d'information et d'échanges de pratiques pour les Conseils régionaux

L'orientation tout au long de la vie :  
Quelle complémentarité entre les acteurs en région ?  
Toulouse, 26 et 27 novembre 2009



Journées animées par Régis ROUSSEL, responsable de mission, Centre INFFO

## De quoi parle-t-on ?

*Initiée sous la présidence française du Conseil de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe a adopté, le 21 novembre 2008, une résolution visant à « mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie ». Cette dernière résolution prend aussi en compte la nécessité d'anticiper les évolutions et de mettre ainsi en place des parcours professionnels sécurisés.*

*En France, les Régions se sont vu confier par la loi l'adoption et la mise en œuvre du plan régional de développement des formations professionnelles. Ce plan qui « a pour objet de définir une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, définit également les priorités relatives à l'orientation ».*

*Dans un contexte de réforme de l'orientation et de la formation professionnelle, quelles sont les pratiques en matière d'orientation ? Peut-on parler d'orientation tout au long de la vie ?*

*Face au constat que l'orientation pour les adultes relève d'une cohorte d'acteurs se voulant tous plus légitimes les uns que les autres, comment les Régions perçoivent leur rôle ? Comment l'exercent-elles ? Peuvent-elles contribuer seules au souhait de l'UE du développement d'une orientation tout au long de la vie ?*

*Quelles actions, quels outils ont-elle mis en place pour aider chaque citoyen à « s'orienter » et pour le moins à se retrouver parmi ces multiples structures de l'accueil, information et orientation (AIO) ? Quelles sont les complémentarités établies entre ces acteurs ?*

## Sommaire

### Intervention plénière

- Les origines et enjeux de la résolution du 21 novembre 2008 : que souhaite l'Union européenne ?

### Table ronde

- L'AIO en Midi-Pyrénées

### Les ateliers

- Le PRAO : l'action en réseau des structures de l'AIO en Rhône-Alpes
- La charte de l'AIO en Région Bourgogne

### Pour en savoir plus

- Gouvernance et intervention des Régions dans le champ de l'orientation
- L'orientation au cœur des interventions de la Délégation Midi-Pyrénées du CNFPT

## L'orientation tout au long de la vie (OTLV) dans la nouvelle loi

La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ouvre un droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelles.

Ce droit vise à garantir que toute personne dispose du droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle et doit pouvoir suivre à son initiative une formation lui permettant quelque soit son statut, de progresser d'au moins un niveau en acquérant une qualification correspondant aux besoins de l'économie prévisible à court et moyen terme.

Ce droit repose sur un service public de l'orientation tout au long de la vie organisé, pour garantir à toute personne l'accès à une information gratuite complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications et l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation organisés en réseaux. Un service dématérialisé gratuit et accessible à toute personne sera créé sous l'autorité du délégué à l'information et à l'orientation.

Le délégué à l'information et à l'orientation placé auprès du premier ministre est chargé de proposer les priorités de la politique nationale d'information et d'orientation scolaire et professionnelle, d'évaluer ces politiques nationale et régionale et apporter son appui à la mise en œuvre et à la coordination des politiques d'information et d'orientation aux niveaux régional et local.

Loi n° 2009-1437 du 24.11.09 (JO du 25.11.09).

Intervention  
Plénière**Les origines et enjeux de la résolution du 21 novembre 2008 : que souhaite l'Union européenne ?**

M. Jean-Marie LENZI, chargé de mission auprès du délégué interministériel à l'orientation, représentant français au sein du réseau européen European Lifelong Guidance Policy Network (ELPGN)

La résolution du 21 novembre 2008 du conseil de l'Union européenne a un rôle d'appui en matière de formation et d'éducation, formation et éducation restant du domaine de compétences des Etats. Cette résolution est issue de la stratégie de Lisbonne 2000 qui veut développer une économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l'horizon 2010.

Au cours de ces dix ans, ces deux objectifs de l'Union progressent.

La résolution affiche dans des considérants en 2008, la mondialisation des échanges, l'élargissement de l'Union européenne, donc des mobilités, le marché du travail et la flexibilité, l'inclusion sociale et l'égalité des chances.

La partie finale de la résolution de 2008 invite à renforcer le rôle de l'OTLV dans le cadre des stratégies nationales d'éducation et de formation professionnelle tout au long de la vie et à appliquer les principes directeurs. Il s'agit de renforcer la coopération européenne via le Cedefop pour les expertises ; via le réseau Euroguidance pour aider à la mobilité en Europe, via enfin le réseau de coopération pour les responsables de politiques d'orientation. Cette coopération en matière d'OTLV doit être renforcée notamment à travers le réseau ELPGN.

L'application des principes directeurs pour les décideurs consiste à favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter, faciliter l'accès de tous les citoyens aux services, développer l'assurance qualité, encourager la coordination des niveaux national, régional et local.

La France est en phase avec les orientations européennes. Au niveau des mesures sectorielles, dans l'enseignement supérieur : l'orientation et l'insertion professionnelle apparaissent dans la loi relative aux libertés et responsabilités des universités ; dans l'enseignement secondaire, il y a une continuité avec la réforme du lycée et dans le service public de l'emploi, une obligation pour Pôle emploi de participer à l'orientation.

De plus, la loi relative à la formation et l'orientation tout au long de la vie accroche l'orientation initiale et l'orientation dans la formation continue. Elle veut améliorer la coordination pour que les systèmes d'information, y compris dématérialisés, et les ser-

vices d'orientation soient plus performants et répartis sur le territoire.

A cet égard, le niveau régional est important, puisque c'est une échelle de coordination efficace pour coordonner la formation professionnelle et pour adapter le déploiement territorial des services de l'AIO.

## Table ronde

**L'accueil-information-orientation - AIO en Midi-Pyrénées**

Le Conseil régional de Midi-Pyrénées développe depuis 2006 une politique d'« accueil-information-orientation ».

Selon Mme Brigitte GEOFFRIULT, directrice de la formation professionnelle et de l'apprentissage, Région Midi-Pyrénées, trois périodes ont permis d'aboutir à des orientations en région dans le cadre du PRDFP 2007-2011. De 1996 à 1999, des dispositifs autour de l'accès à l'information « espaces formations » en Midi-Pyrénées sont mis en place. Ils ont contribué à sédimerter une politique de formation et ont structuré l'orientation sur le territoire. De 2001 à 2006, le réseau des Maisons commune emploi-formation (MCEF) est créé et intégré dans le premier PRDF. Les avancées vont donner lieu au PRDF 2007-2011. Le PRDFP 2007-2011 s'élabore autour de trois grandes orientations : la Région est moteur de l'accès à l'information et la formation, elle est garante d'un accès équitable à la formation, et elle anime une relation emploi-formation étroite et ce, avec neuf thématiques principales : carte des formations, accueil, VAE, apprentissage... une thématique AIO est identifiée comme telle mais dans chaque grand thème du PRDF, on retrouve l'orientation.

*Pourquoi des MCEF ?*

Pour Mme Viviane BRIGNON, chef du service territorial de la Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage, la démarche AIO s'est construite dans la durée en plusieurs étapes. En 1996, année de prise de compétences de la formation des jeunes, la Région Midi-Pyrénées misait sur la territorialisation de son action, avec 70 conseillers présents sur le territoire ayant pour mission de conseiller et de prescrire l'entrée en formation pour les jeunes. Cette période a permis de se doter d'un réseau d'experts en formation et de déterminer des axes d'actions structurants en Midi-Pyrénées : la pertinence de l'échelon territorial pour la mise en place des actions, la place déterminante de l'AIO en matière de formation. Mais, les difficultés rencontrées avec les prescripteurs, en particulier les Missions locales, ont mis en lumière l'importance de s'appuyer sur un partenariat et de fédérer autour d'un projet commun ; ainsi est né en 1999, le projet des MCEF. A ce jour, 15 MCEF sont ouvertes (21 en 2012) et réunis-

sent les acteurs de l'emploi et de la formation dans un lieu unique autour d'un plan d'actions déterminé en fonction des spécificités du territoire. Le chantier AIO du PRDF s'est appuyé sur les MCEF en tant que laboratoires du partenariat et terrains d'expérimentations. Au sein des MCEF, existent des centres de ressources.

Mme Isabelle BARDAUD, chargée de mission au service Territorial, présente ces centres de ressources qui fonctionnent depuis 2002. Le système d'information répond aux besoins des personnes et un accompagnement est systématiquement proposé, par la présence d'animateurs qui apportent un premier niveau d'information sur la VAE, la formation, la création d'activité, l'environnement économique local. Des fiches pratiques sont proposées sur tous ces thèmes et décrivent les différentes étapes d'un parcours d'insertion, de recherche d'emploi, de formation, pour guider la personne dans sa recherche d'information. Un site Internet dédié aux MCEF de Midi-Pyrénées complète cette offre d'information.

La fréquentation des centres de ressources ne fait qu'augmenter : de 30 personnes par jour et par MCEF au démarrage à 400 aujourd'hui.

Mme Claudine PADRONI-BOURDIEU, chef du Bureau territorial des Hautes-Pyrénées précise qu'une expérimentation a été lancée en 2007. Un plan départemental de l'AIO est élaboré dans les Hautes-Pyrénées, alors que trois MCEF existent en Hautes-Pyrénées. Dans le premier plan d'action départemental en 2008, le guide de l'AIO des actions menées par tous les partenaires a été diffusé à plus de 3000 exemplaires dans le département. Le plan d'action 2009 est plus ambitieux avec un guide des actions AIO comprenant sept actions, telles que culture commune sur la formation professionnelle, une bourse à l'apprentissage...

Mme DESMARAIS, inspectrice de l'Education nationale ajoute qu'en Hautes-Pyrénées, il y a une démarche innovante sur le terrain depuis dix ans : accueil commun des CIO et des Missions locales pour tout jeune sorti du système scolaire à 16 ans. La création des MCEF a permis de mettre en place un lieu commun pour les différents acteurs. Les CIO ont une place particulière : ils sont dans les établissements scolaires et aussi dans les structures d'accueil. Ils sont une interface avec les établissements scolaires dans les MCEF.

Les partenaires se rencontrent, travaillent ensemble. Mme Marie CUEVAS, chargée de mission à la DFPA présente le portail régional AIO, un des neuf chantiers du PRDF. Il a pour objectif de faciliter l'accès à l'information en laissant l'individu au centre de la démarche, avec des entrées par public cible : élèves, étudiants, parents, demandeurs d'emploi et salariés, et par demandes (8 thèmes).



## Atelier 1

### Le PRAO : l'action en réseau des structures de l'AIO en Rhône-Alpes

Le Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation - PRAO - présenté par Mme Christelle MASSON, chargée de mission, est un GIP créé en 2004 regroupant l'Etat, la Région Rhône-Alpes et des partenaires sociaux. Il fédère 20 réseaux et services de l'accueil-information et orientation (AIO). Il comprend un conseil d'administration et un comité des réseaux qui propose des actions. Les membres fondateurs mettent à disposition des réseaux, des ressources (journées de travail pour participer aux actions menées).

Les missions du PRAO sont tout d'abord celles d'un Carif-Oref, il dispose de deux portails : Information sur l'orientation dédié au grand public en Rhône-Alpes et Information sur l'orientation pour les professionnels (prao.org). Il vise à une construction partagée avec les réseaux adhérents au groupement en Rhône-Alpes.

Il soutient et développe les projets et des dispositifs d'orientation et la coopération entre les réseaux qui reposent sur l'ingénierie de projets d'orientation, la VAE et la qualité de l'orientation.

Le PRAO comporte 20 réseaux et services de l'orientation partenaires, plus de 4000 professionnels, et une équipe d'expertise de 30 personnes. A titre d'exemple de mise en réseau des acteurs de l'orientation, la mise en place du service info-conseil en VAE en Rhône-Alpes correspond à un travail en lien avec des relais organisés en 27 relais territoriaux.

Ces relais territoriaux sont composés d'un animateur (CIO, Mife) mandaté par le Conseil régional pour animer les structures qui sont des Points-relais conseils sur la VAE.

Il anime aussi les Points relais Opca. Ces Opca sont mobilisés pour informer et conseiller sur la VAE pour les entreprises. On note aussi les Points relais d'information, autres acteurs de l'orientation.

L'animateur anime quatre à dix structures.

C'est une organisation partenariale territorialisée et institutionnalisée. Il y a une animation locale.

Le PRAO est en relation directe avec les 27 animateurs. Le pilotage relève de l'Etat, de la Région et des partenaires sociaux. L'animateur territorial organise des réunions avec les référents VAE sur son territoire. Le partenariat fonctionne, mais il est chronophage. Autre exemple de coopération en réseau : la coopération CIBC-CIDFF- Mife.

La source de cette coopération inter-réseaux est un contrat d'objectifs entre le Conseil régional et ces structures réseaux. Il s'agit de construire une coopération sur l'offre de service d'orientation et d'accompagnement en améliorant la lisibilité globale, la complémentarité, et le suivi.

Le PRAO a accompagné les présidents des réseaux à la construction de cette coopération. Elle a débouché sur un document de cadrage régional, des projets locaux de coopération avec une plateforme des acteurs de l'AIO en Isère, une plateforme de réponses à appel d'offres dans l'Ain et la Loire...

Des actions sont aussi menées dans le cadre de projets européens portant sur la qualité, tels que AQOR, Amélioration de la qualité de l'orientation.

Le développement des réseaux pour l'orientation active (DROA) est mis en œuvre. C'est un projet pilote Leonardo da Vinci qui permet la construction d'un référentiel de l'orientation par quatre Régions d'Europe.

### Animation des ateliers

Merci à Mme Isabelle BARDAUD, Région Midi-Pyrénées, Mme Christelle MASSON, Pôle Rhône-Alpes de l'orientation et M. Dominique FORTEA-SANZ, Région Bourgogne, d'avoir assuré les fonctions d'animateur d'ateliers.

## Atelier 2

### La charte de l'AIO en Région Bourgogne

Le PRDF en Bourgogne identifie dès 2004 l'importance de la question de l'AIO en souhaitant développer qualitativement le réseau de l'accueil, explique M. Dominique FORTEA-SANZ, directeur de la formation professionnelle, Conseil régional de Bourgogne. Une définition simple et courte est donnée à l'AIO : « Donner en permanence à toute personne les moyens de son choix. »

A partir de là, en Bourgogne, le travail a commencé sur la rédaction de la charte de l'AIO.

La démarche menée en Bourgogne est à la fois expérimentale et opérationnelle ; elle est basée sur un diagnostic élaboré sur quatre territoires de typologies différentes : le Charollais, vaste territoire rural, Sens, une ville moyenne dont le développement est happé par celui de Paris, Clamecy, une ville industrielle en déclin, peu pourvue en lieux de l'AIO et Dijon, la grande agglomération de la Bourgogne, où les lieux d'AIO sont nombreux. Elle suit un calendrier : de 2000 à 2006, ont eu lieu des rencontres et des échanges sur le territoire pour objectiver les questions de l'AIO, avec un cabinet d'études pour pondérer ces éléments.

En juillet 2008, un accord-cadre entre l'Etat (rectorat, DRTEFP, Draf), la Région, les partenaires sociaux, a été signé pour entamer une démarche sur les quatre territoires pour faire travailler les acteurs sur une amélioration de ce que devrait être l'AIO. Pendant six mois, sans le regard des signataires de l'accord-cadre, les opérationnels des territoires (Pôle emploi, l'Afpa, les Chambres consulaires, les CIO et SCUIO, le Fongecif, les 5 MDE, les PRC, le CRIJ, les Missions locales, les Pays) constitués en groupes locaux d'expérimentation ont travaillé sur des pistes d'actions.

En 2009, le travail réalisé est restitué pour transformer les conclusions et propositions en décision politique : la charte de l'AIO en Bourgogne.

Cette charte est structurée selon deux objectifs : l'adhésion et l'implication des signataires à un mode de gouvernance de la démarche, et l'adhésion et l'implication des signataires à trois axes de progrès partagés des pratiques de l'AIO. Concernant le mode de gouvernance, il s'agit d'harmoniser « par le haut » les pratiques professionnelles des opérateurs signataires de la future charte, de construire le service public Bourguignon de l'AIO, à l'échelle locale, de conforter le CCREFP dans sa mission de pilotage régional de la démarche AIO et de constituer les groupes locaux d'AIO au niveau territorial.

L'amélioration et la qualification de l'accueil, de l'information et de l'orientation passe par trois axes : un volet accueil. Il s'agit d'abord de mieux connaître les compétences des autres partenaires, ensuite de travailler sur un référentiel commun des postures d'accueil, puis enfin, de mailler plus finement le territoire.

Pour le volet information, il s'agit d'envisager par exemple des informations collectives. Ensuite, pour les opérateurs, mieux connaître le rôle et la place de chacun dans le dispositif d'information. Il s'agira aussi de rationaliser et d'harmoniser l'organisation d'événements et de manifestations en direction des publics, pour éviter les doublons, voire à organiser ensemble des événements.

Sur le volet orientation, la spécificité de l'orientation relève de la structure qui la réalise, et la logique et les enjeux sont différents selon les acteurs. De même, le lien à établir entre l'orientation et la connaissance économique et sociologique du territoire est un autre incontournable.

## L'orientation au cœur des interventions de la Délégation Midi-Pyrénées du CNFPT

Le thème de l'orientation est au cœur de débats internes au CNFPT et au centre des préoccupations de la Délégation Régionale Midi-Pyrénées sur l'ensemble des axes suivants :

- **La préparation aux concours** : comment à l'issue des tests d'entrée en préparation orienter les agents ayant échoué ?

- **La lutte contre l'illettrisme** : dans les huit départements de Midi-Pyrénées, il est mis en place le dispositif « ateliers des savoirs et des compétences » qui permet d'accueillir par petits groupes les agents volontaires qui sont en difficulté avec l'écrit et donc, souvent aussi dans leurs missions et dans leurs relations avec les autres.

- **La formation d'intégration et de professionnalisation au premier emploi** : cette formation d'intégration, de cinq jours, obligatoire pour l'ensemble des agents, est animée pour la séquence « formation » par les conseillers formation du CNFPT qui accompagnent chaque stagiaire dans l'élaboration de son parcours de formation individualisée, dans le cadre de la professionnalisation au premier emploi. Ce parcours doit être validé par l'employeur du stagiaire.

- **La formation tout au long de la carrière** : la Délégation Midi-Pyrénées travaille chaque année à l'accroissement du nombre d'itinéraires de formation avec une approche « métiers », une approche « thématique » ou une approche « politique publique », pour permettre aux collectivités de bâtir avec leurs agents des parcours de plus en plus individualisés en fonction des besoins repérés.

- **L'accompagnement individuel des parcours professionnels** : face à l'évolution de la demande sociale, afin de garantir un service public de qualité, mais aussi à la prise en compte de l'allongement de la durée de la vie professionnelle, l'évolution des métiers territoriaux... le CNFPT Midi-Pyrénées met à la disposition des agents et de leurs employeurs, des dispositifs pour accompagner les perspectives de changements de postes, de reconversions, de mobilité et évolutions professionnelles. Sont mis en place : les bilans professionnels territoriaux, une offre d'accompagnements de l'agent dans la mise en œuvre de sa VAE...

De plus, afin de mieux professionnaliser les agents en charge de la fonction de conseil en développement des compétences et en évolution professionnelle au sein des collectivités, la Délégation a mis en place un itinéraire dédié à cet item.

Afin de conforter ce rôle d'orientation au sein de la délégation, a été récemment mis en place un pôle « accompagnement » composé de quatre personnes chargées, entre autres, des missions illettrisme / VAE / bilan professionnel et plans de formation.

Contact : Sylvie REDOULY ([sylvie.redouly@cnfpt.fr](mailto:sylvie.redouly@cnfpt.fr)) ;  
Philippe DEMAUGÉ ([philippe.demaugé@cnfpt.fr](mailto:philippe.demaugé@cnfpt.fr)) - Délégation Midi-Pyrénées du CNFPT.

## Remerciements

Merci à Mme Brigitte GEOFFRIAULT, directrice de la formation professionnelle et de l'apprentissage du Conseil régional de Midi-Pyrénées et à son équipe pour avoir mobilisé leurs partenaires et leurs collègues de la Région et pour avoir participé activement à l'élaboration de cette journée, qui a accueilli 47 participants venant de 12 Régions.

## Convergence et intervention des Régions dans le champ de l'orientation

Mme Isabelle BORRAS, ingénieur de recherches, Lepii-centre associé du Céreq Grenoble

Le Céreq a publié une étude sur « Le pilotage de l'orientation scolaire et professionnelle : le sens des réformes » qui est l'objet notamment de la problématique de la Note Emploi Formation n° 29 - Juillet 2008. Il est ainsi constaté une attente croissante de « conseil en orientation tout au long de la vie (OTLV) » du fait de la multiplication des mobilités tant scolaires que professionnelles. L'offre de service public en face est segmentée par publics (jeunes, demandeurs d'emploi, salariés) sans gouvernance d'ensemble. Un fort discrédit porte sur les services d'orientation, car l'approche psychologique est trop forte ; ces services sont par ailleurs peu mobilisés, insuffisants pour les salariés. Il y a donc désajustement entre l'offre et la demande.

En matière d'orientation scolaire en France, le pilotage est clair, les prestations sur le plan de la dimension psychologique sont discutées, les professionnels de l'orientation ont peu de contraintes. Il existe un corps de fonctionnaires avec un haut niveau de formation initiale. Concernant les demandeurs d'emploi, le service public de l'emploi est un service spécialisé, mais qui a peu de visibilité sur les demandeurs d'emploi. Toutes les réformes du SPE sont guidées par un retour rapide à l'emploi.

Pour les salariés, il y a deux dispositifs paritaires : bilan de compétences et VAE. Ces dispositifs sont encadrés par la loi sur la formation professionnelle continue. Il faut développer les services numériquement insuffisants, renforcer l'égalité d'accès et développer les droits individuels. Depuis 1993, les Régions se sont investies dans les politiques d'orientation, mais de façon assez lente et les questions d'emploi sont restées de la compétence de l'Etat. Malgré cela, des Régions pionnières ont investi ce champ de l'orientation avec trois objectifs : mutualiser les connaissances sur les besoins, développer les coopérations entre réseaux, développer les couvertures territoriales. Ces interventions des Régions vont dans le sens d'un décloisonnement.

En conclusion, la France n'a pas de pilotage central de l'OTLV, toutefois, certaines Régions tentent d'aller dans cette direction. Cette action régionale est peu relayée par l'Etat. Il réforme segment par segment. Trois pistes d'action sont retenues pour rénover : repenser une architecture de l'OTLV, la mise en place d'une direction information-orientation et un haut commissariat à la Jeunesse, une loi sur l'OTLV qui définit les missions du futur DIO placé auprès du Premier ministre.

### Pour en savoir plus sur cette journée...

Retrouvez le programme, le dossier documentaire, les supports pédagogiques sur :

[www.centre-inffo.fr](http://www.centre-inffo.fr), rubrique Régions

[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr), rubrique un agent - Se former tout au long de la vie

Rédaction : Centre INFFO Nathalie Legoupil  
CNFPT Karine Tirel

Maquette Sylvie Redouly, Philippe Demaugé  
Rédacteur-réviseur Claudie Carpentier, Bettina Pedro  
Impression Abdoulaye Faye  
Centre INFFO